

Cercle Nautique Cherbourgeois
Quai d'Artimon
Port Chantereyne
50100 Cherbourg en Cotentin
Tél : 02 33 94 02 38
E-mail: cncherbourg@sfr.fr

et

Yatch Club Saint Vaast la Hougue
6, Quai du Commandant PARIS
50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
E-mail: ycsv@club-internet.fr



Solo Cotentin Val-de-Saire 2017

Avis de course :

1. REGLES

Elles sont régies par : les règles 2017-2020 de l'ISAF, les prescriptions de la FFV, les règles OSIRIS et les instructions de course disponibles à l'inscription.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

La course est ouverte aux bateaux des classes : B, C, D, R, E, F et L OSIRIS, des groupes 15 à 32 nets, munis de leur carte d'identité 2017. Ils sont armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri. L'utilisation des ballasts est interdite. Ils sont équipés d'une VHF fixe en état de marche et d'un téléphone portable sous protection contre l'humidité. Les participants sont titulaires d'une licence FFV 2017 compétition, ils sont assurés responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers.

5. DROITS A PAYER :

Les organisateurs sont seuls juges, pour des raisons de sécurité, d'accepter ou non un concurrent. Le port de Saint Vaast et port Chantereyne sont gratuits pour tout possesseur d'un passeport escale (coût 15€). La préinscription est obligatoire au Cercle Nautique Cherbourgeois avant le 25 avril 2017. Le droit d'inscription est à fixé à 50 € (samedi/dimanche : 20 € - dimanche 10 €).

7. PROGRAMME :

L'épreuve est une course en solitaire (Grade 5c), elle est organisée par le Cercle Nautique Cherbourgeois en collaboration avec le Yacht Club de Saint Vaast.

⇒ Manche 1 : Le samedi 6 mai 2017 : Régate Cherbourg Saint Vaast.

⇒ Manche 2 : le dimanche 7 mai 2017 : Régate dans la baie de Saint Vaast.

⇒ Manche 3 : Le lundi 8 mai 2017 : Régate Saint Vaast Cherbourg.

9. FICHE COURSE :

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

13. CLASSEMENT :

Le classement est établi en temps compensé avec attribution de points suivant le système à minima.

20. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



Cercle Nautique Cherbourgeois CNC

A.C. NAUTISME
02 33 94 50 66

VALOGNES MECANIQUE GENERALE
VMG
TOURNAGE - FRAISAGE - MECANIQUE DE PRECISION

Christian Langlois
Joël Sauvey
Patrick Potier
Pascal Leterrier

Z.A. d'Armanville
50700 VALOGNES

Tél. 02 33 95 20 90 - Fax 02 33 41 16 23
Port. 06 58 12 73 38
vmg.mecanique@gmail.com

**ARIES**
AMSMarine